

## HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

### « VENTES »

MONTANT DE LA TRANSACTION FAI	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNELLE *	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR
Jusqu'à 100 000 Euros	<b>Forfait de 7500 €</b>	<b>8 %</b>	<b>10 %</b>
Au-delà de 100 001 Euros Jusqu'à 200 000 Euros	<b>6 %</b>	<b>6 %</b>	<b>6 %</b>
Au-delà de 200 001 Euros Jusqu'à 1 000 000 Euros	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>
Au-delà de 1 000 001 Euros	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>
* En dehors de la Haute-Savoie et Savoie, le pourcentage d'honoraires sera de 10% maximum			<b>Garage : Forfait 5000 €</b>

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties

### CHARGE DE LA REMUNERATION :

**LE VENDEUR**

**(sauf dans les cas d'une résidence secondaire ou d'une succession: les honoraires sont à la charge de l'acquéreur)**

### « ESTIMATIONS »

Estimation offerte dans le cadre de la vente d'un bien immobilier  
 Autre cas : la remise d'une estimation écrite sera facturée 250 € TTC  
 Estimation offerte en ligne sur notre site [www.orpi.com/guimmo/](http://www.orpi.com/guimmo/)

**HONORAIRES GESTION LOCATIVE « HABITATION »**  
**En date du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

**Taux de gestion courante :** 7,7 % TTC – GLI en option

- Détermination en fonction du montant quittancé (loyer, charges) / mois + sommes encaissées

**PRESTATIONS ANNEXES RÉALISÉES POUR LE COMPTE DU MANDANT (PRIX HT)**

**Gestion comptable et financière**

- Adresser les comptes rendus dématérialisés
- Régler les factures et taxes pour le compte du mandant
- Établir le décompte de fin de location
- Établir les quittancements/ gérer les encaissements
- Adresser les comptes rendus papier → Forfait administratif
- Établir l'aide à la déclaration des revenus fonciers par lot → 70€ HT par lot
- Établir l'aide à la déclaration des revenus fonciers – immeuble entier → 90€ HT

**Gestion administrative**

- Gérer les attestations d'assurance du locataire (relance simple et recommandée)
- Aviser le bailleur du congé reçu du locataire
- Monopropriété : visiter l'immeuble (selon fréquence à déterminer avec le mandant)
- Demande de signification du congé au locataire / hors frais d'huiissier (vente ou reprise du bien par le bailleur) → Vacations
- Honoraires de rédaction d'actes à la charge du demandeur (avenant, renouvellement...) → 120 € HT
- Suivi administratif du dossier (expert, conciliation, sinistre...) → Vacations
- Clôturer le mandat suite résiliation → Vacations

**Gestion technique, travaux et réparations**

- Suivi de travaux courant et menues réparations jusqu'à 120€ HT
- Assister le mandant dans la réalisation de tout diagnostic → Vacations
- Suivre la réalisation des travaux avec ou sans architecte → 3 % HT des travaux + Vacations
- Faire exécuter et suivre les travaux suite à un sinistre ou travaux (montant supérieur à 120€ HT) → Vacations et frais de déplacements

**Gestion représentations et procédures**

- Gérer et suivre le précontentieux (relance, mise en demeure) → Forfait administratif
- Constituer un dossier huissier /avocat (propriété sans GLI) → Vacations
- Gérer et suivre le contentieux (commandement d'huiissier, procédure d'avocat...) → Vacations
- Gérer tous les sinistres dégâts des eaux (hors suivi des travaux) → Vacations
- Gérer tous les autres sinistres (hors suivi des travaux) → Vacations
- Représenter le mandant au AG des copropriétaires et les associations de locataires (-30 km de l'agence) → Vacations

**Gestion des garanties locatives**

- Payer les primes d'assurances pour le compte du mandant/ gérer les indemnisations
- Déclarer et suivre les sinistres pour le compte du mandant
- Assurance Garantie Loyers Impayés (GLI) – Exprimée en % des sommes quittancées aux locataires (loyer + charges) selon tarif en vigueur → 2,5 % (dont 0,50% d'honoraires de gestion de l'assurance GLI)

**Divers- Tarifs HT**

<b>A la charge du bailleur</b>		<b>A la charge du locataire</b>	
Forfait administratif	3 €	Forfait administratif	3 €
Vacations			
Avant 18h	90 €/heure	Mise en demeure (hors baux loi 6 juillet 1989)	45 €
Après 18h	135 €/heure		

**HONORAIRES TRANSACTION LOCATIVE « HABITATIONS »**  
**En date du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

<b>Baux d'habitation</b> dont nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989	<b>Honoraires TTC*</b> <b>BAILLEUR</b>	<b>Honoraires TTC*</b> <b>LOCATAIRE</b>
Estimation	Offerte	NON CONCERNÉ
Entremise et négociation	Offerte	
Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	Zones non tendues : 8 €/m <sup>2</sup> Zones tendues : 10 €/m <sup>2</sup> Zones très tendues : 12 €/m <sup>2</sup>	Zones non tendues : 8 €/m <sup>2</sup> Zones tendues : 10 €/m <sup>2</sup> Zones très tendues : 12 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux	3 €/m <sup>2</sup> de surface habitable	3 €/m <sup>2</sup> de surface habitable
Avenant pour modification de bail	120 €	120 €
Autres prestations	Vacation horaire	84 €
Etat des lieux – hors gestion	3 €/m <sup>2</sup> de surface habitable	3 €/m <sup>2</sup> de surface habitable

\* L'ensemble des honoraires (pour les locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989) à la charge du locataire comme au bailleur, est plafonné à 1 mois de loyer chargé

<b>Autres locaux</b> Non soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989	<b>Honoraires TTC*</b> <b>BAILLEUR</b>	<b>Honoraires TTC*</b> <b>LOCATIRE</b>
Garage/ Parking / Box	Forfait 100 € **	Forfait 100 € **

\*\* Forfait comprenant : visite, constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le montant initial

**HONORAIRES LOCAUX COMMERCIAUX, ACTIVITES ET BUREAUX**

**Location professionnelle et commerciale**

<b>BAILLEUR</b>	<b>PRENEUR</b>
15 % HT loyer annuel	15 % HT loyer annuel
Honoraires minimum 1500 € HT répartis à la hauteur	
50 %	50 %

**Gestion**

7,7% HT	Du montant encaissé *
---------	-----------------------

\* Option assurance 3,3% dont les honoraires de gestion du contrat

**Rédactions d'actes**

Bail commercial	1200 € HT
Bail professionnel	1200 € HT
Bail dérogatoire	960 € HT
Etat des lieux	600 € HT
Avenant	120 € HT

**Autres prestations**

Vacation	90 € HT
----------	---------

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire pour toute prestation.